

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE M. DIDIER SPIES, DEPUTE (UDC), INTITULEE « DEVELOPPEMENT DU TRAVAIL SOCIAL SCOLAIRE » (N°3269)

En préambule, il convient de préciser que l'arrêté du 26 juin 2009 fixe le cadre relatif à l'intervention d'un/une travailleur-euse social-e appelé-e aussi intervenant-e socio-éducatif-ve (ISE) pour les écoles primaires et secondaire de Delémont. L'expérience pilote de deux années (2009-2010 et 2010-2011) a été ratifiée en 2012 et étendue principalement à l'ensemble des écoles secondaires jurassiennes.

Combien d'écoliers et d'écolières ont suivi depuis 2007 et avec les chiffres de la rentrée scolaire 2019-2020 l'école obligatoire et quelles nationalités y étaient représentées ?

Les nombreuses arrivées d'élèves migrants ont eu de facto un effet non seulement sur le nombre de cas traités par le/la travailleur-euse social-e, mais également sur la population des classes particulières telles que les classes de transition, les classes de soutien ou encore la création des structures allophones dans les écoles primaires ou secondaires.

On peut relever que pour l'année 2018-2019, 98 élèves ont dû bénéficier d'une aide et d'un suivi de type socio-éducatif, souvent en complément à d'autres mesures scolaires, telles que des sanctions disciplinaires prises par l'école ou encore l'intervention de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO).

Depuis la rentrée d'août 2019 à ce jour, il y a 44 dossiers ouverts aux degrés secondaires à l'école secondaire de Delémont et 17 aux degrés primaires à l'école primaire de Delémont, soit un total de 61 dossiers d'élèves bénéficiant d'une aide et d'un suivi socio-éducatif.

On observe également un accroissement des demandes pour les élèves présentant des problématiques de type socio-éducatif. Il est à relever que les demandes augmentent pour les élèves du cycle 1 de l'école primaire, notamment pour les questions relationnelles et éducatives à travailler avec les parents.

En application de l'article 3 de la loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1), la nationalité est une donnée sensible qui ne peut être communiquée.

Comment les coûts du travail social scolaire se sont-ils développés depuis 2007 ?

La tâche du/de la travailleur-euse social-e ou ISE est de soutenir la direction, les médiateur-trice-s, l'infirmière scolaire ainsi que la commission d'école dans la résolution de problématiques sociales interférant dans la scolarité des élèves.

Outre les difficultés purement scolaires prises en charge par un soutien adapté, certain-e-s élèves rencontrent également des problèmes importants d'intégration et de comportement.

Depuis la ratification du projet en 2012 et jusqu'à ce jour, le volume d'emploi des intervenantes socio-éducatives n'a pas augmenté. Il s'agit d'un poste (70%) pour les écoles primaires et secondaire de Delémont et d'un poste (70%) destiné, principalement, aux autres écoles secondaires. Depuis 9 années, il s'agit toujours de 1,4 EPT à disposition du travail social, autrement dit des intervenantes socio-éducatives.

Delémont, le 10 mars 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt